Mercredi, 12 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re annee. — N° 100.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GERANT : ALPHONSE HERMANT.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 11 SEPTEMBRE 1849.

DU CRÉDIT DANS SES CONDITIONS MORALES (1).

La classe d'hommes qui souffre le plus de l'instabilité de notre crédit national est celle des ouvriers. La révolution, dès son début, paraissait surtout menacer les nobles; elle les a momentanément ruinés. Cependant ils se relevèrent bientôt et vinrent se réinstaller, les uns dans leurs manoirs, les autres dans le budget.

Les banquiers, qui ont failli pour avoir trop *coté* sur un homme monarchique, rentrent dans leurs capitaux en jouant sur la baisse de la République. L'épicier lui-même, obligé de fermer sa boutique au bruit de l'émeute, reprend bientôt sa vente; le lendemain du jour oragaux, il retourne à son bureau, retrouve ses chalands et son crédit. A chaque entr'acte du drame révolutionnaire, à peine le rideau est-il baissé sur la place publique que déjà s'ouvrent les salons, les bureaux et les boutiques. Chacun revient à son poste. Il ne manque à l'appel que les ouvriers : il y en a eu de tués, il y en a eu de déportés, beaucoup sont morts de misère. Ceux qui survivent errent au milieu de leur cité natale comme s'ils parcouraient le désert sans nourriture, sans gîte. Avant-hier on les enrôlait à prix d'argent pour les ateliers nationaux où ils n'avaient rien à faire; aujourd'hui ils tendent la main vers le travail avec l'air d'hommes qui demandent l'aumône. Il n'y a plus de travail pour eux. La révolution est terminée, l'ouvrier n'a plus de crédit, et pour cause.

La classe ouvrière est celle qui, depuis 1789 jusqu'à nos jours, a le plus agi dans nos révolutions. Elle doit nécessairement partager toutes les chances de la cause révolutionnaire. Elle en est solidaire plus que qui que ce soit. Il n'y a pas pour les ouvriers français d'autre avenir que celui de vivre avec la révolution victorieuse ou de mourir avec la révolution vaincue. Ceux de Lyon criaient qu'ils voulaient vivre en travaillant ou mourir en combattant. Ce cri n'exprime pas le vrai devoir de l'armée ouvrière; elle est appelée à vaincre en combattant pour pouvoir vivre en travaillant. L'ennemi qu'elle doit vaincre, celui qui met obstacle à l'influence que la France révolutionnaire doit exercer sur les peuples étrangers, celui qui arme contre nous ces peuples, qui nous isole au milieu de l'Europe industrielle, celui qui prive de débouchés nos manufactures, et, par conséquent, empêche l'ouvrier de travailler, c'est la CONTRE-RÉVOLUTION, c'est la Prusse, c'est l'Autriche, c'est la Russie.

Cependant cet ennemi, nous répondra-t-on, laisse vivre les ouvriers de son pays. Il y a en Prusse des ateliers qui continuent de fonctionner. L'Autriche emploie du monde à creuser des canaux. La Russie nourrit et paie ceux qui lui construisent des chemins de fer. Pourquoi l'ouvrier français serait-il seul mis hors la loi européenne? S'il a fait jadis des révolutions, ce n'est pas une raison pour qu'il en fasse désormais. Nous avons vu des princes et des gouvernements révolutionnaires s'humaniser, devenir pacifiques et même rétrogrades. Les ouvriers n'ont qu'à imiter les hommes politiques. L'Europe contre-révolutionnaire n'en veut pas aux produits de notre industrie, elle s'attaque à nos principes. Changeons de principe, et on nous permettra de continuer à travailler.

Ceux qui proposent à la classe ouvrière de changer de principe ne la connaissent pas. Ils ignorent son histoire et les conditions de son existence actuelle. C'est d'abord une grande erreur que de comparer les ouvriers français à ceux des autres pays de l'Europe. L'ouvrier, chez nous, n'est pas membre d'une caste vouée depuis des siècles à l'exercice de tel ou tel état, ou métier. Il y a en Italie des familles de maçons employés de père en fils à des fabriques, à des églises. Il y a en Allemagne des forgerons qui montrent dans leurs ateliers des pinces et des marteaux dont leurs ancêtres s'étaient servis pour ferrer les chevaux de Gustave-Adolphe et de Wallenstein. Ceux-ci peuvent devenir conservateurs, on le conçoit. Entre les habitudes d'un atelier héréditaire et celles d'un manoir, il existe des affinités d'idée et d'intérêt. Mais notre ouvrier, qu'est-ce qu'il a à conserver?

La classe ouvrière, chez nous, ne se compose pas d'hommes de caste; elle se recrute dans toutes les classes de la société. Un fils de paysan, un artiste sans occupation, voyagent en compagnie de négociants ruinés et de nobles dépossédés, s'acheminant tous vers quelque grande ville. Ils ne paraissent pas avoir souffert de la misère: quelques-uns possèdent, dans leur pays, auprès de leurs familles, des moyens d'existence. Qu'est-ce donc qui les pousse vers la grande ville? Qui donc a eu la manie coupable de leur suggérer le projet d'aller augmenter le nombre des ouvriers?

Cette manie, tout le monde la propage. Le père du paysan lui a conté des histoires de ces temps où chaque soldat portait dans son sac un bâton de maréchal de France. L'artiste a lu hier les feuilletons de son camarade de collége, devenu célèbre et riche; et puis, on parlait du projet qu'avait le gouvernement de secourir les Romains.

La moitié des ouvriers de nos grandes villes quitterait la maison paternelle grâce à ces idées-là. La souffrance rend l'homme sensible aux maux d'autrui. Le pauvre ouvrier s'intéresse au sort de tous ses camarades. Il vit au centre des nouvelles politiques; il entend de tous côtés parler des misères des Peuples étrangers; il devient leur ami, il embrasse leur cause, il comprend le premier que cette cause n'est autre que la sienne propre. Il est forcé, par sa position, de découvrir une vérité politique qui échappera toujours à la perspicacité des politiques satisfaits.

Car la position où se trouve l'ouvrier, c'est la révolution qui la lui a faite. La masse d'idées générales que depuis la révolution on jette chaque jour dans le Peuple, le développement des sentiments généreux, les théories où l'on discute les améliorations sociales ne cessent de nourrir, dans les cœurs ardents et dévoués, le désir de réaliser un ordre de choses meilleur et plus juste.

Le progrès de l'esprit révolutionnaire augmente ainsi le nombre des ouvriers. La révolution et l'ouvrier français sont synonimes. Voilà pourquoi l'étranger, protecteur des travailleurs prussiens et bavarois, fait toujours la guerre à ceux de la France. Il espère en venir à bout sans avoir recours aux armes : il les frappe de chaque coup qu'il porte au crédit du pays.

(La suite prochainement.)

(1) Voir les numéros des 8 et 10 septembre.

LES INTRIGUES (1).

VI.

LES HOMMES DU TIERS-PARTI.

Ils ne représentent donc rien ces hommes du tiers-parti, et cependant on les rencontre derrière chaque idée. On retrouve leurs traces dans tous les partis; leur influence amphibie s'y révèle à tout moment : ils se nomment eux-mêmes les *modérateurs de l'idée*. Ce qu'ils veulent en réalité, c'est moins le triomphe d'une cause que la satisfaction de leur vulgaire ambition.

Le lendemain de la Révolution de février, nous les retrouvons à l'Hôtel-de-Ville; ils font partie du Gouvernement provisoire. Les uns sortent des bureaux de l'ancien *National*; d'autres, comme Lamartine, s'étaient déjà promenés dans tous les camps. Tous ensemble furent d'accord sur la politique à suivre; la meilleure pour eux, c'était de se faire accepter par les anciens appuis du pouvoir tombé, c'était de modérer la Révolution, c'est à dire de la supprimer.

Le temps qu'ils auraient dû employer pour assurer le triomphe de la Démocratie européenne, ils l'usèrent pour perdre dans l'opinion publique les trop rares révolutionnaires qui siégeaient avec eux à l'Hôtel-de-Ville.

Ménager tous les partis, leur donner à tous des espérances, telle a été la règle de conduite des hommes qui représentaient le tiers-parti dans le Gouvernement provisoire : ils voulaient le pouvoir; que leur importait par quels moyens, que leur faisait le nom de celui qui le leur donnait!

Nous les avons vu à l'œuvre : ils ont frappé de stérilité la Révolution de février; ils ont réduit le Peuple au désespoir; ils ont abandonné les nations à la rage du despotisme.

Après les journées de juin 1848, ils eurent le pouvoir sans conteste; ils étaient les maîtres de la France; ils pouvaient commander alors au monde : ils ne surent qu'intriguer. Leur grande politique n'a jamais pu s'élever qu'à retarder le départ des malle-postes! Nous nous trompons : ils surent aussi insulter les vaincus, qui alors n'avaient aucun espoir, et depuis ils ont accepté des portefeuilles de ceux d'entre eux que la faveur populaire a portés au pouvoir.

C'est encore entre les mains des hommes du tiers-parti que l'élection du 10 décembre est tombée. On croyait alors en finir avec le passé; le prolétaire espérait vaguement; les Peuples croyaient déjà entendre le canon français tonner pour leur indépendance. Illusions, vaines espérances! Les hommes du tiers-parti étaient là qui *modérèrent* l'élan national, comme ils avaient *modéré* l'élan révolutionnaire.

Ménager les orléanistes, écouter leurs inspirations par l'intermédiaire de M. Thiers; plaire aux légitimistes, les flatter dans la personne de M. de Falloux, ce fut là toute la politique des hommes qui acceptèrent des portefeuilles des mains du président de la République.

Leur foi politique, ils la renièrent! que dis-sons-nous? ils n'en eurent jamais! Ce n'avait été qu'un masque que le patriotisme qu'ils montraient autrefois sur leur visage. Une fois au pouvoir, ils le dépouillèrent.

Ainsi, ils gouvernent comme les hommes qui déjà sont tombés sous la réprobation publique! et ils s'imaginent être assez habiles pour escamoter l'idée révolutionnaire, comme ils ont fait du pouvoir. Ils croient que la commotion européenne est le fait du hasard, et qu'il suffit de l'habileté diplomatique pour la calmer, ponr en prévenir le retour.

La France se charge de leur démontrer leur erreur. Eux, les hommes du tiers-parti, qui ne croient qu'à l'égoïsme, ils sauront un jour ce que c'est que le progrès!

Ils veulent bâtir une petite église à leur taille et y loger l'idée française, tandis que la France veut élever un temple où l'humanité entière pourra communier.

Qu'ils essayent donc, les modérateurs du tiers-parti, qu'ils essaient d'emprisonner l'idée française! elle renversera les murs de leur prison pour jaillir sur le monde et le régénérer. Tous leurs efforts réunis ne peuvent que retarder de quelques heures le triomphe de la vérité.

Ils s'efforcent en vain, par des phrases sonores, de dissimuler le vide de leur intelligence; ils ne parviendront pas à tromper la France. Ils ne représentent RIEN, ils ne sont RIEN par eux-mêmes : comment veulent-ils prévaloir contre l'idée démocratique, alors que les légitimistes, que les orléanistes, malgré leurs sophismes, n'ont pu se faire accepter !

(1) Voir les numéros des 6, 8, 9, 10 et 11 septembre.

La lettre du président de la République, qui a pris une grande importance à cause des luttes et des polémiques qu'elle a soulevées, nous semble maintenant revenir à des proportions beaucoup plus mesquines.

On avait parlé de crise ministérielle, de démission de M. Falloux; il n'en avait pas fallu davantage pour faire reporter sur cet incident tout l'intérêt politique du jour.

La rectification de M. de Falloux dans la *Patrie* a semblé à beaucoup de gens l'indice certain d'un changement de politique. Nous n'avons accueilli cet espoir qu'avec défiance; nous connaissons trop la ruse et l'intrigue de ces messieurs du conseil. Et voilà qu'aujourd'hui paraît dans le *Moniteur* un décret du président de la République, réintégrant M. Falloux dans ses fonctions de ministre, fonctions que M. Lanjuinais remplissait par intérim.

Que veut dire tout ceci? Est-ce une comédie? En ce cas nous n'en comprenons pas trop ni le sel ni le but.

En effet, si M. de Falloux était en dissidence avec le président, il ne reprendrait pas son portefeuille. Si, au contraire, tout s'est passé avec son assentiment, pourquoi ce désaveu dans la *Patrie*?

Nous ne raisonnons pas sur des hypothèses; nous avons des faits pour nous appuyer.

S'il est vrai pourtant que ce désaccord ait existé un instant, cette reprise de portefeuille annonce qu'il n'existe plus. L'accord ne peut donc avoir été rétabli que par des concessions d'un parti à l'autre.

Le président désavouerait-il sa lettre, par hasard? Ceci ne nous semble pas admissible, quoiqu'on puisse raisonner par analogie.

Enfin, nous attendons de nouveaux détails avant de nous prononcer sur cette politique ambiguë.

Que verrons-nous? La conversion de M. de Falloux, ou la repr se de cette politique sans dignité et anti-nationale suivie depuis le 10 décembre.

Nous le saurons bientôt.

La commission des vingt-cinq, dite de permanence doit se réunir jeudi dans le local habituel de ses séances à l'Assemblée législative. On assure que la convocation immédiate de l'Assemblée y sera fortement appuyée.

M. le ministre de l'intérieur, M. le général Changarnier, M. le général Oudinot, assisteront à cette réunion.

Les représentants des diverses puissances ont fait partir ce matin des courriers extraordinaires pour annoncer à leurs gouvernements les nouveaux incidents de la crise ministérielle.

On assure que l'ambassadeur d'Angleterre doit recevoir ce soir dans son hôtel tous les chargés d'affaires des puissances étrangères.

M. de Falloux a eu ce matin avec M. de Tocqueville une longue conférence, à laquelle assistait le général Oudinot qui a donné les détails précis de son entrevue avec le pape.

On lit dans l'*Opinion publique* :

« Le général Rostolan, prévoyant que son refus de concours rendait inévitable son rappel, l'a devancé, à qu'on nous assure, par l'envoi de sa démission. L'arrivée de sa démission a précédé le départ de l'ordre de rappel.

Le général Oudinot a été reçu par le président de la République, avec lequel il a eu une longue conférence. (*Patrie.*)

Le général Randon vient d'être nommé commandant en chef de l'armée d'occupation à Rome, en remplacement du général Rostolan, qui avait donné sa démission.

Le roi de Naples a accordé cent quarante décorations à l'armée française à Rome. Nous ne pouvons qu'engager nos officiers et nos soldats à refuser des décorations qui leur viennent d'une telle source.

On assure que le comte Marozzo della Rocca, ministre de la guerre en Piémont, a donné sa démission. Le portefeuille a été offert au général Bava. En cas de refus, on pense que c'est le général Durando qui prendra ce portefeuille.

On lit dans le *Censore* de Gênes :

« Nous pouvons assurer que Garibaldi est à Chiavari. Le général désire fixer son séjour dans la Ligurie. Il va partir pour Turin pour obtenir la permission du ministère. »

On lit dans la *Gazzetta di Milano* :

« Afin d'honorer d'une manière permanente la mémoire des généraux qui ont dirigé le pénible et glorieux siége de Venise, S. M. l'empereur, par rescrit du 1er courant, a daigné ordonner que dorénavant le fort de *Malghera* porterait le nom de fort *de Haynau*, le fort *Rizzardi*, le nom de *Thurn*, et le fort *Manin*, le nom de *Gorzkowski.* »

Nous ferons sur le rescrit du très glorieux empereur une seule observation, c'est que Venise ne s'est rendue qu'après la paix avec le Piémont, après les funestes événements de la Hongrie. Pour être juste, voici les noms que l'empereur aurait dû donner à ces trois forts : la soif, la faim, le choléra.

Nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

« Le 6 septembre, à 8 heures et demie du soir, le bateau à vapeur de l'administration des postes le *Léonidas* a appareillé et pris le large.

« D'après de nouvelles dépêches, ce n'est plus deux frégates à vapeur qui auraient reçu l'ordre de prendre le large; mais toute l'escadre.

Les frégates à vapeur le *Descartes*, le *Cacique*, le *Caton* et le *Mogador*, les vaisseaux le *Friedland* (amiral Perceval), *Hercule*, *Iena*, *Jupiter*, *Inflexible* et *Jemmapes* (amiral Vaillant), sont sous le coup d'une dépêche télégraphique et en attendent une autre pour appareiller.

Une partie de ces forces navales est destinée à appuyer les réclamations de la France auprès de l'empereur de Maroc.

La *Gazette d'Augsbourg* contient le projet suivant d'une adresse à présenter à l'empereur Nicolas par les Schleswigeois.

SIRE,

» Du temps de Louis XIV il était permis à tout pétitionnaire de prétendre *que la religion du monarque avait été*

surprise à son égard. Les fidèles et pieux habitants des duchés de Holstein et de Schleswig prononcent aujourd'hui ces paroles devant votre trône !

Sire, notre pays a été le berceau de votre maison de Holstein-Gottorp. L'empereur de Russie s'intitule duc de Schleswig et de Holstein, et à juste titre, puisqu'il a des droits de succession éventuels sur ces pays. Ces droits de la maison d'Oldenbourg, quelques fanatiques de Copenhague, tout puissants à la cour de Danemark, ont voulu les réduire ou les anéantir en détruisant ainsi d'abord les droits de la maison ducale de Schleswig-Holstein-Augustenbourg, puis les vôtres. Nous nous sommes élevés contre cette prétention. Les Danois voulaient nous imposer la succession en ligne féminine : nous, nous persistons à garder l'ordre de succession de mâle en mâle. *Les Danois attaquent par conséquent le principe de la légitimité : nous, nous le défendons.* On nous appelle cependant *des révoltés*, et l'on souffle cette dénomination calomnieuse jusqu'aux oreilles de votre Majesté. Notre cause n'a pas de défenseur auprès de votre trône. M. de Meyendorff est partial à notre égard. Mais un juge juste écoute l'accusé comme l'accusateur ; il a même pour *devoir* de l'écouter.

Les rapports de nos duchés avec le Danemark sont les mêmes que ceux du Hanovre avec l'Angleterre. Le même droit qui a fait du duc de Cumberland un roi de Hanovre fera dans peu d'années, d'après le cours naturel des choses humaines, du chef de la branche royale cadette, le duc Chrétien Auguste, le duc de Holstein et de Schleswig. Daignez, sire, mander auprès de vous ce duc, et entendre de sa bouche *ce qui est et sera le bon droit.* Que le principe de la légitimité soit victorieux, non seulement en Espagne et en France, mais au Schleswig, comme il l'a été en Hanovre.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Londres, 10 septembre 1849.

Monsieur,

Tous les représentants des nations opprimées du continent, tous les proscrits maintenant réunis à Londres, ont apporté des extrémités de l'Europe le même mot d'ordre : un long cri de malédiction contre la France.

Les Peuples ont ils donc oublié les conquêtes libérales qu'ils doivent aux révolutions de 89, de 1830 et de 1848 ?

L'Europe ne se souvient-elle plus que des lauriers ridicules du Trocadéro, des lâchetés de la monarchie du 9 août, ou des trahisons de la République *honnête et modérée?*

Non, la démocratie européenne ne peut avoir ainsi méconnu les titres du Peuple français aux bénédictions de l'humanité!

Avant de blasphémer le nom de la France, que les proscrits du despotisme recherchent quelle autre nation, dans le monde, a plus souffert pour la confession de la foi démocratique, quelle autre a plus combattu pour la liberté contre la tyrannie, et ils reconnaîtront que si le lion populaire peut être muselé, il ne sera jamais le complice des hommes qui le tiennent enfermé dans sa cage de fer.

Cependant, il résulte de cette disposition momentanée des esprits contre la France, que tous les vœux et toutes les espérances se tournent vers l'Angleterre.

Lord Palmerston a laissé battre Charles Albert, il a vu succomber la Sicile, Gênes, Livourne, Rome et Venise avec la plus profonde indifférence; mais il n'avait rien promis; mais il a gardé la plus stricte neutralité. La révolution badoise n'était pas à sa porte, et cependant il n'a pas fait arrêter ses ambassadeurs comme des banqueroutiers. Il a même donné, quoique tardivement, il est vrai, des marques de sympathie à la Hongrie expirante.

Le ministre anglais est donc devenu tout à la fois le Pilate et le Messie de la Révolution. Il a beau s'en laver les mains, toutes les nationalités qui succombent tendent vers lui leurs bras suppliants.

C'est qu'en effet, si la France ne reprend pas bientôt sa glorieuse initiative révolutionnaire, les intérêts du mercantilisme anglais sont le seul obstacle qui puisse empêcher l'Europe de devenir Cosaque. Le gouvernement anglais est en Europe aujourd'hui le seul qui puisse et qui veuille énergiquement s'opposer à la formation d'une Chine occidentale, sous la domination des Tartares moscovites.

Malheureusement, le peu de franchise de la politique britannique, le silence de la tribune parlementaire, les allures mystérieuses de la diplomatie, qui a repris de l'*importance* depuis que le canon ne se fait plus entendre, tout tend à couvrir d'un voile impénétrable les desseins du ministère anglais. Pour les juger, il est donc nécessaire d'attendre quelques actes décisifs.

L'association métropolitaine, pour la réforme parlementaire et financière, avait promis d'organiser une immense agitation pendant la prorogation du parlement; mais elle n'a pas tenu ses engagements. Les membres de l'association et les journaux qui lui avaient donné leur appui réclament avec instance les explications catégoriques du bureau, et lui reprochent de n'avoir pas répondu à l'attente de la nation. On pense que le bureau donnera sa démission, et sera remplacé des membres plus actifs, chargés d'organiser partout des meetings en faveur de la réforme.

Cependant, malgré le calme apparent de la population, un sourd mécontentement fermente et gronde parmi les classes déshéritées de la société. Quand les wighs sont au pouvoir, l'aristocratie boude; les détenteurs du revenu net enfouissent leurs capitaux et réduisent leurs dépenses; ils conspirent contre le ventre du Peuple, comme nos bancocrates ont conspiré après février. Or, il résulte de là que le petit commerce et la petite industrie, privés de crédit et de débouchés, viennent grossir en foule les rangs du prolétariat, et lui donnent une audace et une force d'initiative qu'il n'avait pas auparavant.

De tous les peuples de l'Europe, si l'on en excepte les Russes, c'est le Peuple anglais qui a le tempérament le moins révolutionnaire. Toutefois les événements politiques qui frappent son industrie, donnant de nouvelles forces au jeune parti qui veut et obtiendra fatalement un jour la transformation sociale de l'Angleterre, la réaction qui s'opère aujourd'hui sur le continent ne peut aller plus loin sans amener une grave perturbation dans la production anglaise et un mouvement dans les districts manufacturiers.

Le ministère anglais est donc forcé, non par sympathie, mais par intérêt personnel, non par générosité, mais par égoïsme, de favoriser la marche de la révolution sur le continent, en empêchant l'absolutisme de recueillir les fruits de sa victoire momentanée.

Que le but et les moyens de la politique anglaise aient peu de moralité, on ne peut le nier; mais le résultat inévitable de cette politique est d'aider relativement à l'émancipation du monde.

Les journaux anglais commentent aujourd'hui la lettre adressée par le président de la République au lieutenant-colonel Edgar Ney. Cette lettre est appréciée très diversement.

Des correspondances particulières, arrivées directement d'Italie, en diminuent considérablement l'importance et l'apparente spontanéité. Les cours du Nord, y compris l'Autriche elle-même, sont loin d'approuver les vues étroites des casse-cou de Gaëte. Éclairées par le danger des luttes passées, elles redoutent une nouvelle explosion, et font peu de cas de la nouvelle alliance qui s'est opérée entre le roi bombardeur et les cardinaux.

L'Autriche et la Russie ne sont pas fâchées d'ailleurs de faire expier sévèrement à Pie IX son libéralisme de 1847 et de lui faire subir ce qu'elles appellent les conséquences de ses velléités révolutionnaires.

D'après ces nouvelles, le président de la République n'aurait donc fait qu'enfoncer une porte ouverte pour tâcher de regagner un peu de popularité aux dépens du ministère.

B.

QUESTION FINANCIÈRE.

Le papier-monnaie.

Un sage a dit : « Il n'y a rien d'aussi beau que le jour, d'aussi mystérieux que la vie, d'aussi lourd que le préjugé. »

C'est seulement à la dernière partie de cet adage que nous voulons faire allusion ici.

Le préjugé!... oh qui pourrait dire ce qu'a coûté à l'humanité de larmes, de douleurs et de sang ce triste mot! Que d'efforts sublimes, que de pensées fécondes, que de progrès admirables vaincus, anéantis par la force inerte, imbécile, implacable du préjugé! Que d'hommes de génie torturés et mis au gibet par la main de ce stupide bourreau!

Otez du monde le préjugé, et les despotismes de tout ordre perdent leur prestige, les Peuples s'entendent et s'unissent pour la liberté commune, toutes les barrières tombent, tous les fantômes s'évanouissent, et, s'élançant avec confiance sur les traces de la science, l'humanité marche à pas de géant vers ses destinées.

Aussi comme ils cultivent et réchauffent soigneusement le préjugé, les exploiteurs des Peuples? Comme ils font une guerre à mort à quiconque veut soulever un coin du voile qui enveloppe comme un suaire l'intelligence de la masse!

Il y a quelques jours, un écrivain politique, sous les verroux, se plaignait au juge d'être soumis au régime pénitentiaire des voleurs : « Eh! monsieur, répliqua avec énergie le juge, il vaudrait mieux pour vous que vous fussiez un voleur!.. »

Aujourd'hui, dans le monde économique, tout ce que le préjugé a de poids et de ténèbres est amoncelé avec une infatigable énergie contre ce mot *papier-monnaie*.

En vain montrerez-vous que le papier-monnaie existe de fait partout, excepté dans notre crédit public; que presque tous les gouvernements de l'Europe, y compris la Russie, émettent du papier-monnaie; que la Banque de France, une simple association de capitalistes, a lancé dans la circulation pour 420 millions de *papier-monnaie* gagés seulement par 100 millions de numéraire à elle appartenant; que la lettre de change remplit exactement l'office du papier-monnaie; enfin, qu'il se fait en France pour plus de 20 milliards d'affaires par an à l'aide du papier de commerce, qui n'est qu'un *papier-monnaie* mal garanti.

Nous prévoyons la réponse : le papier de commerce n'a pas cours forcé..... — Eh! qui vous dit que le cours forcé soit une condition absolue de la solution du problème? Les billets de banque, avant la révolution de Février, n'avaient pas cours forcé : les estimait-on moins? Toutes les valeurs solides ont-elles besoin des contraintes de la loi pour circuler librement?

Ce qui force le cours, dans la bonne acception du mot, c'est la réalité du titre, c'est l'ensemble des garanties qu'il présente, c'est l'avantage qu'on trouve à s'en servir.

Les monnaies métalliques tirent leur sécurité de la valeur intrinsèque des métaux dont elles sont composées. Cette valeur est-elle absolue et constante? Tant s'en faut. Non seulement d'un pays à l'autre et du jour au lendemain, le titre et le prix de l'or et de l'argent varient; mais les événements les plus indifférents à la politique opèrent, de loin en loin, des révolutions véritables dans la circulation du numéraire. D'ici à un an ou deux probablement, les mines de la Californie auront produit en Europe une de ces révolutions.

Et que dire des perturbations que la politique jette dans la circulation de l'argent? Au moindre trouble de la rue, les écus se cachent, le taux des emprunts devient monstrueux, la circulation s'arrête et la vie sociale est paralysée.

Le *Journal des Débats* rapportait, il y a quelques jours, un fait bien digne d'attention.

En Autriche, depuis les victoires des Hongrois, l'argent avait presque complètement disparu de la circulation. Restait le papier-monnaie de l'Etat; mais comme il était insuffisant et surtout comme ses coupures n'étaient pas assez basses pour faciliter les menues transactions, dans toutes les grandes et petites villes de l'empire, il se créa spontanément une foule de billets de circulation des plus minimes valeurs qui furent acceptés sans résistance par tout le monde, bien qu'ils ne portassent le plus souvent qu'une signature, et qu'ils offrissent une médiocre garantie. La nécessité parla plus haut que le préjugé, et les transactions s'accomplirent.

Il faut généraliser cet exemple et en tirer cette conclusion : que dans la crise financière, politique et sociale que nous traversons, ce n'est pas vers l'argent que nous trouverons jamais du secours et de la sympathie; que l'argent est l'ennemi-né de la démocratie et de l'égalité, et que le salut des finances publiques, comme l'émancipation des travailleurs, seront impossibles tant que l'argent dominera en tyran et monopolisera tout le mécanisme de la circulation.

Analysons les causes de cette domination.

Les espèces métalliques, avons-nous dit, tirent leur sécurité de la valeur intrinsèque des métaux qui les composent; c'est de la même source que naissent leurs abus.

En effet, rendons-nous compte du rôle de l'argent dans les relations humaines. Le monde économique a deux *pôles* : la PRODUCTION et la CONSOMMATION, et un *axe*, sur lequel s'accomplit le mouvement : la CIRCULATION. La circulation, bien moins importante au point de vue théorique, domine cependant dans la réalité les deux autres termes, production et consommation. C'est par la circulation que les produits s'échangent et se consomment; c'est par la circulation que les matières premières et les travaux de tout ordre se joignent et s'adaptent pour la production.

Donc, sans la circulation, la production ne s'accomplirait pas, et sans la circulation les produits ne se consommeraient pas. Ce peu de mots suffit pour expliquer l'utilité et la splendeur des fonctions circulatoires : voies de transport, commerce et banque. Cela donne aussi le secret de la puissance toujours croissante de l'argent, en proportion même des développements industriels du monde.

De même, en effet, que la circulation monopolise tout le mouvement économique, de même l'argent monopolise toute la circulation. L'argent est l'étalon, le représentant, l'intermédiaire de toutes les valeurs, l'instrument de toutes les transactions.

On mesure tout à lui; on vend et on achète tout par lui; il produit l'unité des échanges : voilà son mérite et son rôle.

Mais l'argent n'est pas seulement le représentant de toutes les valeurs; il a une valeur en lui-même : *l'argent est une marchandise.* Il tire cette qualité de la *préciosité* de sa matière.

Voyez dès lors quel incalculable pouvoir il doit posséder et possède en effet.

Ce n'est plus seulement comme *signe* et comme agent qu'il apparaît dans les échanges; il n'est pas seulement le *moyen unique* de produire et de consommer, il ne se borne pas à faire circuler les valeurs réelles, il se constitue but et centre lui-même de tout travail, de toute production, de toute richesse.

En réalité, l'argent a-t-il une valeur véritable, une valeur de production ou de consommation? Non.

Ce n'est pas lui qui produit, ce n'est pas lui qui est consommé, ce n'est même pas lui qui circule; pourtant il monopolise, il absorbe, il dévore tous les efforts de la production, toutes les ressources de la consommation, tous les bénéfices de la circulation. De là la prépondérance écrasante des hommes qui font le commerce de cette singulière marchandise; de là ces fortunes colossales, élevées en quelques années par la spéculation et l'agiotage des écus au milieu de la misère universelle; de là cet asservissement, chaque jour plus complet, du travailleur à la tyrannie du capital.

Si on a bien compris notre critique, on verra que c'est dans la constitution intime de la valeur de l'argent que nous trouvons la source de ses vices, l'origine des désordres et des souffrances qu'il enfante.

Croit-on que si les espèces sonnantes n'avaient pas en elles cette valeur pour ainsi dire brutale, inerte et indestructible (tandis que toutes les valeurs vraies dépérissent rapidement), on verrait les poltrons si empressés d'enfermer leurs écus, de les dérober à la circulation pendant les troubles politiques, et causer par cette seule manœuvre une suspension de la vie générale? Ne s'empresseraient-ils pas au contraire de se dessaisir d'un papier de circulation que la frayeur leur présenterait comme compromis, quoiqu'en réalité il fût aussi bon sous la république que sous la monarchie?

Dans le premier cas, tout le monde souffre de leur égoïsme; dans le second, tout le monde en profiterait.

Et pour appliquer notre exemple aux finances publiques, combien un gouvernement habile ne pourrait-il pas accroître la prospérité publique et sa propre puissance, si au lieu d'implorer le crédit des banquiers et d'acquérir à gros intérêts ces espèces sonnantes sans le secours desquelles il ne peut aujourd'hui donner l'impulsion à l'activité sociale, il plaçait la source du crédit dans le gouvernement lui-même et se créait hardiment son instrument de ce crédit!

Oh! si, après la Révolution de Février, le gouvernement provisoire eût décrété l'emploi d'une somme de cinq cents millions en travaux publics d'une utilité reconnue et universelle, s'il eût payé ces travaux, à défaut d'argent, avec un papier-monnaie gagé sur les richesses mêmes que ces travaux créaient et dont l'amortissement ou plutôt l'échéance, — car tout papier-monnaie doit avoir une échéance — eût été organisée d'après le même principe; — si, disons-nous, le gouvernement provisoire eût agi ainsi, à quoi aurait abouti la conspiration des écus? à leur honte.

Tout le monde, au bout de quelques jours d'hésitation, se serait empressé de recevoir cet agent démocratique de circulation et de crédit, parce qu'on aurait bien vite senti qu'il renfermait le salut de la société.

On a préféré donner cours forcé aux billets de la Banque de France, ouvrir les ateliers nationaux et établir de nouveaux impôts!

En vérité, on ne sait trop s'il faut avoir plus de colère que de pitié pour cet ensemble d'idées fausses et de mensonges qui composent la vieille théorie du *crédit*.

Quoi! des banquiers, des juifs distribuent le crédit à qui leur plait, le créent et le détruisent selon leur fantaisie, et le gouvernement d'un puissant pays n'en saurait posséder l'ombre sans subir la loi de ces messieurs?

Le mot *crédit* ne veut-il pas dire confiance? mais où trouvera-t-on une base plus large pour asseoir la confiance que celle du suffrage universel?

Le *crédit* vraiment digne de ce nom est un fait moral et politique avant tout. Que la République ose donc créer le sien; il l'emportera autant sur celui des exploiteurs que la liberté l'emporte sur l'esclavage en courage et en moralité.

Ce que vous appelez *crédit* à la Bourse, qu'est-ce autre chose qu'une ligue de quelques spéculateurs pour exploiter l'État et les travailleurs?

Nous n'avons fait dans cet article que déblayer le terrain de la réforme, nous en poserons prochainement les assises.

On lit dans la *Démocratie pacifique*:

Dans les cercles politiques, il est bruit d'une lutte du ministère avec les sommités de la magistrature, à l'occasion du procès de Versailles.

Après l'effet produit par le procès de Bourges dans un département où les populations sont devenues subitement rouges, les ministres seraient effrayés de ce que pourraient produire dans Seine-et-Oise, et même dans la France entière, les débats tout constitutionnels de l'affaire du 13 juin, si d'étroites limites n'étaient posées à la défense.

De là des tentatives ministérielles pour arriver à faire interdire la discussion sur la question même de la violation de la Constitution.

Interrogé sur ses intentions à cet égard, M. Bérenger (de la Drôme) aurait, *dit-on*, répondu qu'il ne donnerait d'autres limites à la défense que celles *imposées par la loi*, et qu'il ferait son devoir de magistrat à Versailles comme il l'avait fait à Bourges.

Cette réponse n'aurait pas satisfait les ministres. Ils auraient dépeint sous les couleurs les plus vives le danger qu'il y aurait à laisser une grande latitude à la défense. A leurs yeux, les articles les plus furieux de la presse démagogique, les discours les plus exaltés des montagnards à la tribune n'auraient pas produit des effets aussi désastreux que ceux que produirait le procès de Versailles si on n'y interdit pas la discussion de la violation de la Constitution.

Je ne suis pas législateur, aurait répondu M. Bérenger, je suis magistrat ; je ne fais pas la loi, je me borne à l'appliquer.

A bout de raisons, le ministre aurait conseillé à M. Bérenger de ne pas présider la haute cour de Versailles.— Le magistrat ne se serait pas montré disposé à suivre cet avis.

Une question délicate alors aurait été soulevée.

Le ministère est-il encore en droit de nommer un autre président que M. Bérenger à la session de la haute cour de justice à Versailles, ou M. Bérenger est-il de droit président des débats de Versailles, ayant été nommé pour *une année* et non pas seulement pour la session de Bourges?

Le doute, dans le dernier sens, ne nous paraît pas possible; mais nous ne savons où en est restée la question. Peut-être serons-nous prochainement à même d'en informer le lecteur. Provisoirement nous faisons des vœux pour que M. Bérenger soutienne jusqu'au bout l'honorable fermeté qu'on lui prête.

Mais le bruit a couru aussi ces jours derniers, dans les cercles politiques, que l'état de santé de M. Bérenger l'empêcherait probablement de présider la haute cour de Versailles... Serait-ce une porte de sortie qu'on indiquerait au magistrat?

Quoi qu'il en soit, le ministère a deux fortes raisons pour vouloir qu'on restreigne la défense des accusés du 13 juin : d'abord, il éviterait par là une partie du mal que les débats ne peuvent manquer de lui faire; ensuite, il espère que les contumaces, apprenant que la défense ne sera pas libre, seront peu désireux de venir se constituer prisonniers et d'accepter la lutte judiciaire.

Tout ce qui doit grandir ce procès épouvante le ministère. Cela se conçoit aisément.

Nous le répétons, ce ne sont ici que des bruits; mais ces bruits étaient accrédités en maint endroit.

On lit dans la *Réforme* :

» Pour nous, le suffrage universel, c'est le progrès sans secousses violentes, c'est le socialisme, c'est l'avenir, et, à ce titre, vous n'y porterez pas la main, vous le respecterez dans son intégrité.

» Le suffrage universel, c'est la garantie de l'enseignement gratuit et obligatoire. Celui-ci n'existera pas sans celui-là.

» Le suffrage universel, c'est l'arme pacifique dont nous nous servirons pour abolir à tout jamais les impôts qui écrasent le peuple.

» Le suffrage universel, c'est pour nous le moyen légal de réparer les injustices dont nous avons été victimes si longtemps.

» Le suffrage universel enfin, c'est notre signe d'égalité. Au jour du scrutin, le vote de l'honnête citoyen en blouse vaut celui de l'honnête citoyen en habit; et pour nous, pauvres diables de paysans, c'est quelque chose de pouvoir dire : Un homme en vaut un autre. Avant février, vous ne comptiez pour rien les gens qui ne payaient pas le cens; les deputés ne s'occupaient que des intérêts de ceux qui mettaient le titre d'électeur au bout de leur nom; nous autres, qui n'avions pas de quoi payer 200 francs d'impôts, on ne nous regardait pas, ou bien on nous regardait par dessus l'épaule. C'était vexant, convenez-en, car après tout on a sa dose d'amour-propre, et quand on ne se sent rien dans la bourse, on peut se sentir du cœur au côté gauche et se dire : Il y a d'estimables gens partout, et il ne suffit pas qu'un homme ait un écu de cent sous de plus que son voisin pour qu'il soit réputé plus intelligent et meilleur patriote que lui.

» Or, la République a compris cela ; elle a voulu que le pauvre votât comme le riche et qu'il n'y eût point de bâtards en matière de droits politiques.

» C'est pourquoi nous tenons à la République, et c'est pourquoi nous vous répétons (*aux légitimistes*) en terminant : Ne touchez pas au suffrage universel ; aux prochaines élections, nous saurons choisir des représentants qui le feront respecter.

La première chambre prussienne a commencé son travail de révision de la constitution octroyée. Quelques membres ont réclamé une réserve en faveur de la nationalité polonaise comme annexe de l'article qui définit le territoire de la monarchie. Cette réclamation a été repoussée par la chambre. Mais le ministre a promis de présenter prochainement des propositions concernant la nationalité des Polonais du grand duché de Posen.

D'après la *Gazette de Prague*, Kossuth, Dembinski et Meszaros auraient réclamé la protection du gouvernement anglais. Le consul de ce gouvernement serait intervenu auprès du pacha de Widdin et aurait demandé leur libération.

D'après une lettre qui serait arrivée à Paris, Kossuth, Bem, Dembinski et d'autres chefs de l'insurrection hongroise seraient entrés à Constantinople en triomphe. Toute la population de la capitale turque leur aurait fait une réception solennelle, ce qui aurait indisposé M. Titow, ambassadeur russe, à tel point qu'il aurait quitté Constantinople. Nous attendrons la confirmation de cette nouvelle.

ETATS GERMANIQUES.

Bavière. — SPIRE, 2 *septembre*. — L'interdiction des associations politiques, ordonnée par le pouvoir militaire, a été étendue aux sociétés religieuses, ce qui a jeté l'effroi dans le parti des ultramontains du Palatinat.

SCHLESVIG. — On écrit de Flensbourg au *Correspondant de Hambourg* que le conseil d'administration a fait effacer les armes du Schlesvig-Holstein, qui se trouvaient sur les vaisseaux de ce pays, pour les remplacer par le chiffre du roi de Danemark.

PRUSSE.

BERLIN, 9 *septembre*. — La première Chambre a commencé hier à s'occuper de la révision de la Charte octroyée par le roi. Le 1er et le 2e article de cette Constitution portent : « Toutes les parties de la monarchie, dans leur étendue actuelle, forment le territoire prussien. Les limites de ce territoire ne peuvent être changées qu'en vertu d'une loi. » Le projet contenait une réserve concernant le grand duché de Posen. La commission a décidé qu'il ne fallait ajouter aucun article concernant cette province, non plus qu'à un autre endroit de la Constitution. Quant à la principauté de Neuchâtel, la Commission déclare que son union avec la Prusse n'étant qu'une union personnelle, il ne doit

pas être fait mention de cette principauté dans la Constitution.

Dans la discussion sur ces articles, M. Potworowski regarde comme nécessaire d'attendre l'avis du gouvernement avant d'adopter des dispositions au sujet du grand duché de Posen. Mais il proteste solennellement contre la Constitution allemande en tant qu'elle s'occupe des affaires de sa patrie.

M. le ministre de l'intérieur.—Le gouvernement part de ce point de vue que la partie de la monarchie formant le grand duché de Posen ne peut prétendre à une existence politique indépendante. Le grand duché est une partie de la monarchie aussi bien que toutes les autres provinces. Il ne s'agit pas non plus ici du rétablissement d'un royaume de Pologne, mais de la constitution de la Prusse. Il y a aussi une différence essentielle entre le grand duché de Posen et le royaume de Pologne. Celui-ci n'a d'autres rapports avec la Russie que ceux d'une union personnelle. Le grand duché de Posen a été incorporé à la monarchie prussienne par une patente du feu roi et la diète provinciale du 5 août 1841 l'a reconnu. Ce n'est pas le moment de prendre en considération la nationalité de Posen. Je pourrais exposer des motifs en faveur de la manière dont on a agi. Attendez, avant de prendre une résolution, les propositions du gouvernement qui, du reste, n'accordent pas à la province de Posen d'existence politique particulière.

M. Pilski. — J'examinerai seulement s'il faut ou non une annexe à l'article premier. On a invoqué la constitution allemande ; mais vous savez qu'elle garantit à chaque nationalité ses droits. Le traité de Vienne porte : Les Polonais conserveront des institutions particulières qui garantissent le maintien de leur nationalité. La province de Posen n'est échue en partage à la Prusse que par suite de promesses qui lui ont été faites. Le serment de la province de Posen dit : J'engage mon honneur et je veux être traître à ma propre nationalité, si je ne reste pas fidèle au roi. La nation polonaise est donc reconnue comme telle. Appuyé sur ces preuves, je me considère comme autorisé à dire que le grand-duché de Posen, pour les parties qui ne parlent pas l'allemand, a droit à une constitution spéciale, et qu'il doit être question du grand duché de Posen à l'article premier de la constitution prussienne. Ce n'est qu'ainsi que vous lui donnerez les droits qui lui appartiennent.

Lord Castlereagh disait, en 1815 : « La tranquillité de la nation polonaise ne sera pas assurée en repoussant sa nationalité, et on ne pourra diviser l'esprit polonais comme on divise la Pologne.

M. le ministre de l'intérieur: — Le préopinant a invoqué des principes de droit. Je renouvelle donc ma prière d'attendre les propositions du gouvernement. Vous pourrez alors juger mieux des droits de Posen, qui y seront exposés clairement. Je ne demande pas l'ajournement de la résolution sur l'article premier, mais celui d'une décision sur un annexe.

La chambre a adopté les deux articles selon le désir du ministre.

Les articles de 3 à 6, qui traitent des droits des Prussiens, ont été également adoptés.

HONGRIE.

Le manque d'argent a été une des causes principales de la malheureuse issue de la guerre. Un bataillon des Honweds du corps du général Bem, dit la *Gazette de Pesth*, après avoir perdu 900 hommes, fut, dans les derniers temps, réduit à deux faibles compagnies. On le compléta par les Szeklers. Ce bataillon, qui n'avait pas reçu de solde depuis deux mois, fut obligé de subsister au moyen des réquisitions. Bem lui annonça à Tacset la soumission de Gœrgey, et invita ceux qui voulaient partager son sort à le suivre en Transylvanie. Les Secklers jetèrent leurs armes et se sauvèrent chez eux. Le reste du bataillon, poursuivi sans cesse par la cavalerie autrichienne, a pris le chemin de Groswardein, où il s'est soumis aux Russes. Dans cette marche, ils se nourrissaient seulement de fruits et de maïs.

— On a arrêté à Pesth Mme Czekonitz, célèbre par sa beauté, et sa sœur, Mme Orczy. Toutes les deux ont été conduites dans la bastille de Pesth sous escorte militaire.

— Il ne se confirme pas que Damianic, Leiningen, Aulich et Desseffy aient été fusillés. La *Gazette de Prague* assure, d'après une correspondance d'Arad, que tous ces chefs de l'armée insurrectionnelle, avec beaucoup d'autres officiers, se trouvaient arrêtés dans la forteresse d'Arad, où le général Schlick, qui connaissait auparavant beaucoup d'entre eux, est venu dernièrement les visiter. Damianic, Aulich et Leiningen ne sont nullement abattus. Ils se montrent tranquilles et ne demandent aucune grâce.

— Le général Wohlgemuth, nommé gouverneur de la Transylvanie, a publié une proclamation aux habitants de cette province, dans laquelle il leur promet de la part du gouvernement l'égalité dans la jouissance du droit de nationalité.

AUTRICHE.

VIENNE, 5 *septembre*. — L'affaire de Comorn se complique. La garnison ne veut se rendre qu'aux conditions qui ont été accordées à Gœrgey, plus quelques garanties, tandis que Haynau persiste à n'accorder l'amnistie qu'aux militaires des rangs inférieurs de la garnison. Cette difficulté nourrit des animosités entre les Russes et les Autrichiens. A Pesth on ne voit jamais ensemble les officiers des deux puissances. Un officier supérieur russe, ayant l'autre jour rencontré un honwed blessé qui se servait de béquilles, lui adressa la parole en s'efforçant de se servir de la langue hongroise, lui donna trois roubles et lui baisa le front. Les officiers du corps de Rüdiger apprennent le hongrois, correspondent avec les autorités en hongrois et disent qu'étant destinés à rester plus longtemps en Hongrie, ils veulent s'acclimater. Comme tous les officiers russes observent la même conduite, comme ils sont très prévenants envers les Hongrois, ne les nomment jamais rebelles ou pillards, et maintiennent une discipline sévère, on croit généralement que ces égards leur sont ordonnés par une politique prévoyante.

Leur tactique a réussi jusqu'à présent à tel point que dans les contrées où les Russes doivent séjourner quelques années, on en manifeste du contentement, tandis que les amis des Autrichiens qui y sont établis, entrevoyant derrière cette sympathie des vues politiques, pensent déjà à émigrer. La garnison de Komorn qui avait été réduite à 8,000 hommes, est remontée pendant l'armistice à 25,000 hommes, car des escadrons entiers de hussards du corps de Gœrgey qui ne voulaient pas se soumettre, réunis aux guérillas, ont pu franchir les contrées qui n'étaient pas occupées par les troupes et arriver à la forteresse. Le duc Léopold de Cobourg, capitaine dans les lanciers autrichiens, allant de Pesth à Vienne, a été pris par les Hongrois près d'Acz ; son compagnon, le général russe Barutin, que les hussards priaient avec beaucoup de politesse de continuer le voyage, ayant déclaré qu'il n'irait pas plus loin sans le duc, lui a fait éviter par ce moyen le séjour à Komorn. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— La publication de la charte octroyée à Semlin a fait sur les Serbes une impression pénible. Il y en a même qui se sont portés en armes sur Saint-Thomas et Perlas, qu'ils ont occupés, de sorte que les troupes autrichiennes y ont dû être envoyées en toute hâte pour prévenir une nouvelle insurrection, à laquelle pourraient se joindre les débris de l'armée hongroise.

— Pressé par les exigences du ban, le conseil d'administration de la Croatie n'a pu s'opposer à la publication de la charte autrichienne à Agram. La lecture a eu lieu en langues allemande et croate, mais sans aucune solennité. On annonce même que, dans plusieurs endroits, on a protesté contre la validité de cette constitution. Un certain Zigravic a convoqué à Kernutz une assemblée populaire, qui a décidé de protester. La *Gazette méridionale slave* se plaint de cette mesure, qu'on épargne même à la Hongrie vaincue. « On laisse, dit-elle, aux rebelles l'autonomie, tandis qu'on soumet au système de centralisation les Croates, qui ont défendu l'Autriche contre les rebelles. »

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 7 *septembre*. — *Chambre des députés, séance du* 6. —L'ordre du jour appelait la discussion sur le rapport de la commission de la chambre, invitée par le ministre de la justice de venir à son aide, afin de rechercher les moyens légaux de remédier à l'état déplorable des diocèses d'Asti et de Turin.

Une discussion toute de prérogative s'est engagée entre la chambre et le ministère ou les orateurs ministériels. Sans entrer dans cette discussion, nous pensons que, du moment qu'un procès est entamé contre les évêques d'Asti et de Turin, ni le ministre de la justice, ni les chambres elles-mêmes n'ont droit ni pouvoir pour évoquer à elles les pièces de la procédure.

Jusqu'à ce que la justice ait prononcé, nul n'a droit de porter ses regards sur les renseignements qu'elle a pu réunir, et d'en donner son opinion. Cette opinion, plus elle partirait de haut, plus elle pourrait influencer les juges, et les juges dans aucun cas ne doivent être influencés.

Il n'en est pas moins vrai que dans ce débat, désormais sans issue, le ministre nous semble avoir eu le tort très grave d'en appeler à la Chambre, lorsqu'il savait qu'elle n'aurait aucun élément pour le résoudre.

Un ordre du jour a été présenté par le député Mollard. Il est ainsi conçu :

La chambre, instruite que le ministre a pris et continue à prendre tous les moyens légaux et politiques pour résoudre les difficultés qui se sont présentées sur l'état actuel des évêchés de Turin et d'Asti, passe à l'ordre du jour.

La discussion a été renvoyée à demain.

Toscane. — LIVOURNE, 3 *septembre*. — Le navire le *Saint-Georges* arrivé ce matin, venant de Marseille et de Gênes, a été admis à la libre pratique, n'ayant point communiqué avec le premier de ces deux ports.

Le délégué (préfet) a rappelé l'ordonnance sur la clôture dans les jours de fête, particulièrement dans le voisinage de la cathédrale, où se remarquaient les plus nombreuses trangressions. Il paraît que le préfet avait en vue les Israélites dont les boutiques sont toutes aux environs de la cathédrale. La question sera un peu embarrassante, et méritera un sérieux examen à propos des lois qui régissent la matière.

Le docteur Gelsi a été arrêté ces jours derniers.

Etats Romains. — ROME, 31 *août*. — M. Castelnau a publié un ordre pour enjoindre à tous les officiers supérieurs et subalternes qui, sans faire partie des cadres, ont été mis à la suite des régiments, de déposer leurs titres pour être soumis à l'examen de la commission de réorganisation de l'armée romaine. Pour la production de ces titres un délai est accordé jusqu'au 15 septembre.

— Le préfet de police, commandant le Rouxeaux, a publié une ordonnance concernant tous les étrangers qui se trouvent à Rome. Dans le terme de huitaine, chaque étranger devra se présenter dans les bureaux de la préfecture pour justifier de ses moyens d'existence, ou des motifs de son séjour à Rome.

— M. de Rayneval part pour Naples où il trouvera M. de Corcelles, qui doit avoir reçu ou qui recevra bientôt des ordres de Paris. Le pape, dit-on, pour la deuxième fois, va partir pour Portici.

Les diplomates russes donnent à entendre que le pape peut compter sur les forces du grand empire, si les secours qu'il a reçus étaient insuffisants ou lui étaient incommodes.

Ce fait, qui a tous les caractères de la certitude, donne la clé de beaucoup de choses.

La commission, pour la réorganisation de l'armée, est composée de trois Français et de trois Romains. Bien souvent les voix sont partagées. Le président, qui est Français, M. de Castelnau, se range toujours de l'avis de ses compatriotes. D'où il en est résulté que le général Levaillant, commandant les troupes romaines, a confirmé tous les brevets d'officiers accordés par le cardinal Amat, aujourd'hui en disgrâce, par les généraux Durando, Ferrari, Pepe et Zucchi.

Dans la nuit du 31, est arrivé un courrier qui se rend à Gaëte.

La nomination de monseigneur Roberti à la présidence de Rome, et de la campagne de Rome, complète la série des monseigneurs, des prélats et des cardinaux qui se sont emparés de toutes les branches de l'administration. Il ne leur reste plus rien à prendre.

1er *septembre*.— M. de Rayneval est parti hier. Ainsi plus de bruits diplomatiques.

Le pro secrétaire des finances, M. Galli, taille et rogne à merci sur les professeurs du haut enseignement. Un Orioli, un Villani, un de Mattheis, sans parler de tant d'autres non moins illustres, sont réduits à 1,800 francs d'appointements.

Le conseil d'Etat nommé par Pie IX dans son bon temps ne reçoit rien.

On parle d'une nouvelle expédition espagnole. Quant aux troupes de cette nation qui sont dans les Etats romains, elles n'ont pas assez d'imprécations contre les Français. Serait-il vrai que M. Martinez de la Rosa, l'ambassadeur d'Espagne, aspire au chapeau de cardinal ?

Ce serait un nouveau chapitre à ajouter aux variations qui ont signalé la carrière de cet homme qui fut autrefois un orateur distingué, mais qui n'a jamais été qu'un pauvre homme d'Etat. Il est bien capable de sacrifier la bonne intelligence entre la France et l'Espagne à un chapeau de cardinal. Qu'il s'adresse aux Romains, ils ne feront pas plus de difficultés pour lui qu'ils n'en ont fait pour le général Oudinot.

La commission des cardinaux ne paraît pas disposée à partir. Nous partirons, disait-elle au général Rostolan. — Bon voyage, répondit le général. Et la commission pontificale est malheureusement restée à son poste.

2 *septembre*. — Les décisions du comité de la guerre trouvent de l'opposition chez M. de Angelis. Toute la sainte compagnie a décidé d'y opposer son *veto*.

Les nominations faites par Pepe, Durando et Ferrari seront infirmées, ce qui mettra deux mille jeunes gens sur le pavé. Les Français ont ajourné le décret. Il semble qu'ils veulent désormais tout faire par eux-mêmes. Mgr Savelli s'est vu enlever ses attributions de police.

Le général Rostolan a fait mettre en liberté quelques personnes incarcérées arbitrairement par la commission des éminentissimes, qui s'en est grandement formalisée et a fait des remontrances au général en chef. Mais celui-ci a répondu qu'il en ferait autant toutes les fois que des arrestations seraient faites sans motifs; qu'il entendait que l'on opérât légalement dans toute l'extension du mot, et non pas arbitrairement; et que, pour faciliter la besogne, il mettrait des postes à toutes les prisons, ce qui fut exécuté à l'instant.

La commission pontificale, irritée de cette mesure, déclara qu'elle créerait de nouvelles prisons.

Le général Rostolan ne leur contesta pas ce droit, mais il déclara que le sien était de mettre des postes français, et qu'il en userait.

Un jeune homme a demandé à publier un journal des prisons ; sa demande lui a été accordée.

Il y a quelques jours, le général en chef rencontre dans la rue un pauvre jeune homme qui marchait entre deux gendarmes; il s'informe de la cause de son arrestation. Il apprend qu'elle a eu lieu par ordre du cardinal-vicaire, et pour un motif ridicule. Il ordonne aussitôt sa mise en liberté, salué par les applaudissements d'une foule immense qui se pressait autour de lui.

BOLOGNE, 3 *septembre*. — Santo Contoli, Constantin Caroli, et Querzola Bartolomeo, ont été arrêtés, le premier pour port d'armes, les autres pour détention d'armes.

Contoli a été condamné à mort et fusillé; Caroli a été condamné à mort, mais sa peine a été commuée ; Querzola a été condamné à six mois de prison.

Toutes nos batteries d'artillerie partent demain pour Mantoue.

— On lit dans la *Gazetta di Ferrara* :

« Ferrara, 31 août.

» Nous recevons la nouvelle officielle que, attendu la capitulation de Venise, afin d'accroître le nombre des marchands de denrées qui voudraient se rendre à Venise, la navigation du Pô a été déclarée libre, et le droit sur tous genres de denrées aboli.

SICILE.

On lit dans une correspondance du *Nazionale* de Florence :

Que vous dire de ce qui se passe en Sicile? Je me sens l'esprit trop abattu pour vous raconter ce martyre perpétuel qui tourmente notre malheureux pays. Tout est provisoire, et partout l'omnipotence militaire ; deux ou trois polices qui s'entrecroisent ; un implacable système de réaction et de vengeance ; une misère universelle à faire épouvante ; des arrestations sans fin ; la sainteté du domicile violé ; un espionnage qui tend partout ses réseaux ; pas un jour sans que les fusillades nous annoncent la mort des victimes condamnées par les conseils de guerre... Tel est notre sort.

Une muraille de bronze nous sépare de l'Italie et du reste du monde. A peine si l'on entend murmurer quelques nouvelles confuses.

Quant à notre avenir politique, on nous promet un Eden politique, l'indépendance administrative avec deux ou trois directeurs.

Le peuple, au milieu de tous ses maux, conserve sa dignité ; il parle avec l'indifférence du mépris des emprisonnements et des exécutions, laisse passer ses oppresseurs sans leur adresser un regard, fuit tout contact avec eux et leur montre un invincible dédain.

ILES IONIENNES.

Le 30 août est arrivé à Corfou, venant de Venise, le pyroscaphe français *le Pluton* ; il avait à bord plusieurs personnages la plupart officiers supérieurs, qui ne seront admis à débarquer qu'après une quarantaine de douze jours.

Au nombre des personnes qui se trouvaient sur ce bateau à vapeur, on remarque Daniel Manin avec son épouse et ses deux fils, Joseph Pepe, Tommaseo, le colonel Ulloa, Baldisseroto, le contre-amiral Graziani et le major Caïmi, qui s'est si particulièrement distingué pendant le siége de Venise par son dévoûment, son abnégation et sa bravoure.

SUISSE.

Berne, 8 septembre 1849.

« Hier nous annoncions les incessantes menaces que les organes des chancelleries du nord profèrent à l'adresse de la Suisse ; chaque jour nous apporte de nouvelles révélations haineuses, de nouveaux plans d'hostilité et d'invasion. N'est-il pas logique que le despotisme fulmine des anathêmes et des malédictions contre la liberté ? Laissons les hulans austro-russes se bercer de vaines espérances, et dormons en paix. On voudrait nous glacer de terreur, comme si les descendants de Guillaume Tell étaient capables de pâlir devant des hordes sauvages !

» La confédération helvétique attendra de pied ferme l'attaque de l'ennemi. Elle sera d'autant plus redoutable, qu'elle s'est montrée patiente et résignée. » (*Helvétie.*)

— Suivant l'*Opinione*, les frontières lombardes des côtes de Come sont garnies de troupes autrichiennes dont le nombre s'élève déjà à 15 mille hommes, et s'accroît de jour en jour ; matin et soir, on voit arriver du matériel de guerre, de l'artillerie, des fusées à la congrève, etc.

On se demande pourquoi cette augmentation de troupes sur une frontière qui n'a jamais eu que 3 à 4 mille hommes pendant la guerre.

Le conseil fédéral ferait sagement d'avoir l'œil sur cette partie de nos frontières méridionales. En attendant, le gouvernement tessinois, nous l'espérons, veillera à sa propre sûreté et à l'inviolabilité de notre territoire.

LUCERNE. — Nous apprenons que le 5 septembre, le conseil d'état a pris la résolution suivante :

En vertu des lois du canton et de la constitution fédérale, le conseil d'état propose au grand conseil de dissoudre les comités de la maison des jésuites, et d'en déclarer la fortune propriété de la caisse curiale.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 10 septembre, *midi*. — Consolidés à 92 1/4 3/8 au comptant et pour compte.

Trois heures. Ferment pour compte à 92 3/8.

Le *Morning Post* revient sur la lettre du président de la République française et approuve énergiquement le programme politique qu'elle contient. Il espère aussi que ce programme sera accepté.

— Une correspondance de Vienne publiée par le *Times* assure tenir de bonne source que les gouvernements d'Autriche et de Prusse en sont venus à un arrangement à l'amiable au sujet des affaires d'Allemagne.

— Le procès en bigamie de Lola Montès va s'ouvrir mercredi prochain. L'avocat de son adversaire M. Clarkson a déclaré avoir en main les preuves de son premier mariage et de l'existence de son mari M. James, postérieure à l'époque où elle a épousé M. Heald.

TURQUIE.

Ces braves Hongrois qui, comme on se le rappelle, passèrent par le Piémont, par la France et enfin par l'Angleterre, pour arriver, après un immense détour, à rentrer dans leur patrie et servir contre les Autrichiens, dont ils avaient quitté les rangs, ont débarqué au nombre de 70, le 15 août, à Constantinople, au moment même où la capitulation de Gœrgey mettait fin à toutes les espérances de la Hongrie. Sur les instances de sir Stratford Canning, la Porte leur avait déjà fait délivrer des *teskères* ou passeports pour retourner dans leur pays, mais d'après la tournure que les affaires y ont prise, on ne sait pas s'ils seront tentés d'en user.

Paris, le 11 septembre 1849.

Au citoyen rédacteur de la Tribune des Peuples.

Citoyen,

Les soussignés, sortant de Sainte-Pélagie, vous prient de donner la publicité au fait suivant :

L'Association des cuisiniers de la barrière des Amandiers fut envahie par la police le lundi 27 août ; une force militaire imposante, ligne et garde républicaine, cerna la maison qui était remplie de citoyens attablés avec leurs femmes et leurs enfants : le calme le plus complet régnait. A divers étages, quelques citoyens chantaient et le citoyen Lachambaudie récitait quelques-unes de ses admirables fables qui ont provoqué les plus vifs applaudissements. Il était huit heures et demie et le citoyen Lachambaudie se retirait dans le plus grand silence, lorsqu'il fut appréhendé au corps, ainsi que quatre autres citoyens qui sortaient, par les agents de M. Rebillot qui faillirent les étrangler, se ruant sur eux et les mettant en lambeaux. Au même instant le commissaire de police de Charonne entra, suivi d'une nuée d'alguazils, et déclara que personne ne pouvait sortir, que nous étions ses prisonniers, « car, dit-il, c'est une société secrète. » En effet il forma aussitôt un tribunal où furent successivement amenés tous les citoyens, et l'on procéda à leur interrogatoire et sur eux à la plus minitieuse perquisition. Entre autres questions adressées par le commissaire aux citoyens, en voici une qui fut adressée à plusieurs : » Que venez-vous faire ici ? » et sur la réponse qu'ils venaient boire et manger, le commissaire répondait brutalement : « Il y a d'autres maisons pour boire et manger. Pourquoi venez-vous ici ? Vous devez savoir que ces sortes de maisons sont signalées. » Puis, suivant le bon plaisir des membres de ce tribunal improvisé, l'on était élargi ou jeté dans une salle convertie en violon ; 63 individus furent donc arrêtés et conduits, sous une formidable escorte, à la Conciergerie où nous fûmes entassés, pour passer la nuit dans une salle basse pouvant contenir trente personnes au plus ; le lendemain 52 citoyens furent élargis, 11 furent transférés au dépôt de la Préfecture, parmi eux était Lachambaudie.

Le jeudi 30 août, l'instruction avait éclairé la police sur cette affaire ténébreuse : 4 citoyens furent encore élargis, le poète populaire était de ce nombre, et le vendredi matin les 7 grands criminels qui avaient provoqué un tel déploiement de forces furent transférés à Sainte-Pélagie et une citoyenne à Saint-Lazare. Voici leurs noms : Adrien Laisné, cuisinier ; Auguste Guérin, courtier ; Jules Vernier, tourneur en poterie ; Louis Budan, sculpteur ; Chassagnot, lithographe ; Gervais Sire, forgeron et la citoyenne Louise Derny, rentière. Quatre jours durant, nous fûmes assimilés aux voleurs, et plusieurs parmi nous furent dévalisés par les indigènes de Sainte-Pélagie. Après maintes protestations, nous avons obtenu d'être transférés dans la cour des détenus politiques, les plus minutieuses perquisitions ayant été faites à nos domiciles. La police, convaincue de son incapacité, puisqu'elle cherche si loin d'elle ceux qui conspirent contre la République, tandis qu'ils sont si près, vient enfin de nous mettre tous les sept en liberté, le dimanche 9 septembre, après 13 jours de la plus arbitraire détention. Voilà donc à quoi aboutissent les hauts faits des sbires de M. Rebillot ! Plus un seul n'est détenu sur les 63 farouches républicains qu'il a fallu une si grande mise en scène pour arrêter aux applaudissements des réactionnaires : l'on n'ose pas même nous faire passer en jugement ! Nous laissons au public le soin de qualifier un acte aussi odieux, qui viole tout à la fois la Constitution, le droit des gens et le droit de propriété.

Salut et fraternité,

Auguste GUÉRIN, rue du Vertbois, 16 bis.

J. LAISNÉE, 90, rue des Amandiers; Louis BUDAN, 33, rue du Vertbois ; CHASSAGNOT, 19, rue Saint-Jacques ; Gervais SIRE, 52, rue de Charenton ; Louise DERNY, rue des Fossés du-Temple, 48.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

1° Un décret du président qui remet entre les mains de M. de Falloux le ministère de l'instruction publique et des cultes, confié par intérim à M. Lanjuinais ;

2° Différentes promotions dans l'ordre de la légion d'honneur :

3° Un décret qui nomme M. Beugler conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

— On lit dans un journal militaire la note suivante que reproduit le *Moniteur* :

« M. le général de division Jérôme Bonaparte, gouverneur des Invalides, qui, par l'effet de la rentrée en France de la famille de l'empereur, doit reprendre son rang dans l'armée française, est, comme le prouve l'état de ses services relaté ci dessous, à la tête des généraux de division en activité, par son ancienneté de grade, et comme ayant exercé plusieurs commandements en chef.

» Au commencement d'octobre 1806, le prince Jérôme Bonaparte fut nommé par l'empereur au commandement en chef du corps auxiliaire de la confédération du Rhin, composé de Bavarois, Wurtembergeois, Hessois, Badois, etc. Passé en 1807 au commandement en chef du 9e corps d'armée, formé le 5 janvier à Breslau, il en prit possession le 14 mars, jour où il fut nommé général de division, et fit les siéges de Breslau, de Schweignitz et de Glatz. Un ordre de l'empereur, en date du 8 avril 1809, l'appela au commandement en chef du 10e corps de l'armée d'Allemagne réuni à Erfurth, et comprenant une division de troupes françaises et du grand-duché de Berg, ainsi que de deux divisions de troupes de Westphalie et de Hollande.

Dans la campagne de Russie en 1812, le prince Jérôme fut investi du commandement en chef, d'abord du 8e corps de la grande armée, par un premier ordre du 25 mars, ensuite, par un deuxième ordre du 30 avril, de la droite de la grande armée, composée des 5e, 7e et 8e corps (Polonais, Saxons et Westphaliens). Enfin, en 1815, il prit à Avesnes, le 10 juin, le commandement de la 6e division d'infanterie du 2e corps d'armée. Après la bataille du Mont Saint-Jean, il fut investi du commandement de l'armée, qu'il réunit en partie à Avesnes, et il remit ce commandement au maréchal Soult de Dalmatie.

— Il y a en ce moment une grande polémique engagée entre les différents journaux du département de la Haute-Loire. Il est question de transporter le chef-lieu de préfecture de Montbrison où il est actuellement à St-Etienne.

—La distribution des récompenses nationales vient d'être faite, de fait, comme il suit, aux artistes vivants dont les productions ont figuré dans les salons des Tuileries, clos il y a quelques jours.

Suivant un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 2 de ce mois, voici le nombre de médailles qui ont été mises à la disposition du jury des récompenses nationales pour les distribuer aux artistes.

Médailles de 1re classe valant 1,000 fr., de 2e valant 500 fr., de 3e valant 250 fr. ; Peinture, 3 médailles de 1,000 fr., 6 de 500 fr., 12 de 250 fr. ; Sculpture, 2 médailles de 1,000 fr., 4 de 500 fr., 6 de 250 fr. ; Gravure, 1 médaille de 1,000 fr., 2 de 500 fr., 4 de 250 fr. ; Architecture, 1 médaille de 1,000 fr., 2 de 500 fr., 3 de 250 francs. Total : 46.

Ces médailles ont été décernées comme il suit :

Peinture : MM. Charles Fortin, Théodore Rousseau et Octave Tassaert. Premières médailles.

MM. Gustave Courbet, Eugène Fromentin, Germain Bohn, Montessui et Vincent Vidal. Deuxièmes médailles.

MM. François Bouvin, Alphonse Colas, Joseph Devers, Victor Dupré, Félix Haffner, Eugène Lavielle, Eugène Maison, Louis Pron, Alexandre Roche, Zac, Mlle Rosalie Thevenin, M. Massini.—Troisièmes médailles.

Sculpture : MM. Em. Fimet, Charles Müller, Auguste Préault.—Deuxièmes médailles.

MM. Théodore Devaux, E. Fremiet, Pierre Hébert, Victor Leharivel-Durocher, Bernard Mercey, Etienne Montagny. —Troisièmes médailles.

Architecture : MM. Em. Boesvilvald, Jules Bouchet, Alexandre Denuelie.—Deuxièmes médailles.

MM. Eugène Lacroix et Edouard Renaud. — Troisièmes médailles.

Gravure : M. Victor Pollet.—1re médaille.

MM. Paul Girardet, Adolphe Mouilleron. — Deuxièmes médailles.

MM. Tony Goutière, Paul Leprix et Jacques Pannier. — Troisièmes médailles.

Le ministre a en outre mis un grand prix national de 4,000 fr. à la disposition du jury pour le distribuer après après l'exposition.

Enfin le ministre de l'intérieur a acheté des ouvrages aux artistes dont les noms suivent :

Peintres. — MM. Alexandre Antigna, Mme Apoil, Henri Baron, François Barry, Jean Bellal, François Biard, Alex., Bida, Mlle Rosa Boucheur, Gustave Boulanger, Félix Brissot de Warville ; Léopold Burthe, Charles Chaplin, Cherot, Camille Corot, Charles d'Aubigny, Edouard Elmerich, Camille Flers, Achille Giroux, Grating, Edouard Hidouin, Ernest Hillemacher, Jules Hintz, Félix Jobé-Duval, Emile Lambinet, A. Lapito, Désiré Laugée, Jean Lazerges, Charles Lefebvre, Alexandre Longuet, Eugène Maison, Aimé Millet, Morel Fatio, Charles-Muller, Félix Parmentier, Henri Picou, Isidore fils, Henry Place, Bierre Poirot, Jean Soricul, Louis Steinheil, Charles Timbal, Constant Troyon, Marcel Verdier, William Wild, Adolphe Yvon.

Sculpteurs : MM. Anatole Calmels, Jules Cavalier, James Pradhier, Charles Soulacroix.

Architectes : Edouard-Renaud.

Graveurs : Lucien Butavand, Jean Laugier, Adrien Lavielle, Saint-Mardé, Ferdinand Sefman, Aubry Lecomte.

—Ainsi qu'on l'avait annoncé, aujourd'hui à 10 heures, a eu lieu à l'orangerie du Louvre l'ouverture de l'exposition des ouvrages couronnés et de ceux achetés par le ministère de l'intérieur.

La belle statue de Pénélope, due au ciseau de Cavelier et achetée par le citoyen d'Albert de Luynes, figure à cette exposition.

— Le grand hôpital de la République, sur les terrains Saint-Lazare, va avoir son gros-œuvre terminé avant l'hiver. Huit des dix corps de bâtiments qui composent ce bel hôpital sont terminés ; quant aux deux derniers, les murs

sont déjà montés à la hauteur d'un deuxième étage.

Les dix corps de bâtiments sont isolés et placés, cinq d'un côté et cinq de l'autre, d'une belle et large cour qui les sépare.

L'hôpital de la République sera le plus beau, le plus monumental et le mieux distribué de tous les hôpitaux de France.

— La barrière Poissonnière, qui souffrit beaucoup du canon aux journées de juin 1848, est complètement restaurée.

— On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* :

« On a de graves inquiétudes dans notre ville, au sujet de l'aéronaute M. Arban, parti dimanche soir, 2 septembre, à 6 heures et demie du Château des Fleurs. Un ami de M. Arban affirme qu'avant son départ il avait manifesté l'intention de profiter de la pleine lune et du beau temps pour faire un long voyage; l'expérience, le sang-froid et le courage de M. Arban nous font espérer qu'il aura peut-être réalisé son intention d'aller jusqu'à Milan.

Un voiturier arrivé hier matin de Lesteral, affirme l'avoir vu au-dessus de la forêt de ce nom où il aurait essayé de descendre ; mais, après avoir exploré l'étendue de ce bois immense, il aurait jeté du lest et repris sa course ; un conducteur l'aurait vu, dit-on, près de Nice. Nous désirons apprendre bientôt à notre public qui s'intéresse vivement au sort de cet intrépide voyageur, qu'il est arrivé sain et sauf dans quelque contrée hospitalière. (*Nouvelliste*).

— Un orage terrible a éclaté sur Larochebeaucourt et sur les communes voisines. Une ferme de M. de Béarn a été ravagée par la foudre. Six bêtes à cornes sur quatorze placées au même ratelier ont été simultanément frappées de mort.

Ce désastre a amené au milieu de nous M. Vesques, ancien régisseur du château. De concert avec M. Carron, régisseur actuel, il a évalué les pertes à 1,000 fr. environ.

(*L'Impartial de la Charente.*)

— Nous empruntons le document suivant à la *Constitution de la Charente*; ils nous donnent la mesure du dévoûment de beaucoup d'ultra modérés.

« Tout le monde, dans le département, se souvient encore de ces scènes de désordre qui eurent lieu à Mansle, le 25 juin 1848.

Deux conseillers de préfecture vinrent dans la nuit du 25 au 26 avec la garde nationale à cheval d'Angoulême, bien qu'on eût été à leur avance pour les prévenir que leur présence était inutile, que tout était rentré dans le calme habituel.

» Mais la moitié du chemin était faite, et puis les expéditions sont si rares! MM. les conseillers de préfecture voulaient faire un rapport; ils vinrent donc à Mansle. Mansle, heureusement, ne devait pas avoir le sort de Troye, elle était hors de danger quand ses sauveurs arrivèrent; elle s'était sauvée toute seule.

» Ce dont elle n'a pu se sauver, c'est d'un mémoire de 122 francs que la commune a payé au maître d'hôtel Benoit.

» Le menu de ce mémoire est assez curieux. Le hasard l'a fait tomber sous notre main, et, pour l'édification des habitants de Mansle, nous allons le mettre sous leurs yeux.

SAVOIR :

» 27 repas à 2 francs, ci.	54 fr.	» c.
» *Bordeaux*	30	»
» *Repas de deux laquais*	3	»
» *Bière.*	3	»
» Foin	14	40
» Avoine	15	»
» Couché des gendarmes.	3	»
» Total.	122	40

» Vu et vérifié, etc.

» Le lendemain de cette expédition, le sous préfet de Ruffec reçut de la préfecture une dépêche où était la dépêche suivante : « Quant à l'affaire de Mansle, j'ai regretté » que vous fussiez parti lorsque les détachements de la » garde nationale à cheval d'Angoulême et la gendarmerie » sont arrivées. J'avais donné des instructions à MM....., » conseillers de préfecture, qui devaient s'entendre avec » vous pour les mesures à prendre, etc. »

» Le sous-préfet de Ruffec était venu en poste avec le procureur de la République et le lieutenant de gendarmerie. Il avait pris ses mesures et était reparti sans rien laisser pour compte à la commune. Il était venu rassurer la population de Ruffec qui attendait avec anxiété des nouvelles de Paris.

» Ce mémoire a sa moralité. Nous engageons les habitants de Mansle à en rire, aujourd'hui qu'il n'y a plus moyen d'y revenir. »

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE

(SECOND ARTICLE. — *Voir le n° du 3 septembre.*)

Dans un premier article, nous avons fait nos réserves et posé nos conclusions. Nous avons démontré que l'invasion des machines a changé les conditions d'équilibre de la société; que les révolutions opérées par cette invasion dans l'ordre industriel appellent des révolutions semblables dans l'ordre social; et qu'il faut ou suivre la théorie de Malthus en égorgeant les enfants pour limiter le chiffre de la population, ou aborder franchement le champ des réformes en régénérant une organisation incompatible avec les progrès de l'esprit humain.

Nous aurions pu faire entrer en ligne de compte une troisième alternative, celle de raser les machines et de retourner vers la barbarie; mais bien que cette troisième proposition ait été risquée par certain journal royaliste, nous n'avons pas cru devoir la produire par cette raison très simple qu'aujourd'hui son exécution serait chose impossible. Qu'il plaise à un peuple, dans un moment d'égarement impie, de méconnaître ses destinées, de mettre à néant tous les trésors de la mécanique, de refouler sous le joug de l'idiotisme ses aspirations vers le progrès, et bientôt abâtardi par le crétinisme, déciné par la stérilité de son travail, asservi par les nations qui l'environnent, il sera absorbé par ses voisins et le progrès continuera son cours.

Il n'y a donc que deux voies à suivre : que les bornes du *statu quo* fassent leur choix.

Avant d'aborder la question matérielle de notre examen, nous aurions voulu pouvoir jeter un rapide coup d'œil sur les considérations philosophiques auxquelles messieurs de la presse légitimiste et de la presse religieuse se sont livrés à propos de l'exposition de l'industrie : il y eût eu pour nos lecteurs moralité grande à voir comment ces messieurs, qui parlent tant et si souvent du socialisme, comprennent le problème social et entendent le résoudre : celui-là, optimiste inexorable, ne voit partout que merveilles et n'aperçoit que bien-être et félicité. Après cela, si le travail vous manque, si vous souffrez de temps à autre les tranchées de la faim, si tout l'hiver vous grelottez devant un foyer sans aliment, assurément c'est votre faute, car l'optimiste a la bourse bien garnie, la panse bien pleine et les pieds chauds en toutes saisons.

Cet autre, pessimiste non moins inexorable, trouve que l'avènement des machines est une plaie fatale, qui tend chaque jour davantage à supprimer le travailleur ; et il déclare en termes formels que ces monstres de métal sont une affreuse calamité dont il serait bon de se débarrasser, etc. Mais le temps nous manque pour passer en revue d'aussi généreuses élucubrations, et nous avons hâte d'arriver au sujet qui nous a fait prendre la plume.

Qu'on n'attende point de nous l'énumération des mille produits exposés ; nous jeterons seulement un coup d'œil général sur chaque catégorie d'industrie pour en déterminer la situation et les progrès ; et si, par exception, nous entrons dans certain détail, c'est que ce détail sera le signe d'une perfection ou d'une amélioration certaine.

Sur ce point il faut que notre pensée soit bien comprise. Pour nous, une découverte n'a de valeur qu'autant qu'elle donne naissance à un produit nouveau, ou qu'elle diminue la main d'œuvre d'une fabrication, ou qu'elle en améliore la production. Il n'y a point de progrès en dehors de ces trois termes.

Et d'ailleurs, que signifient tant et de si pompeuses louanges adressées à tels ou tels fabricants ? ne sait-on pas que les exposants sont rarement les producteurs véritables des merveilles qu'ils étalent sous les yeux du public ; que de récompenses ont été accordées à des hommes qui n'avaient d'autre mérite que d'être les possesseurs de nombreux capitaux ! Si les curieux après avoir admiré la richesse et la beauté des modèles exposés par tel ou tel fabricant de bronze (nous prenons un exemple pour mieux faire saisir notre pensée); si, disons-nous, après avoir admiré ces modèles, le curieux eût eu la pensée de remonter à l'origine de toutes ces créations, il eût appris, non sans étonnement, que ces objets d'art, dont chacun louait à l'envi les perfections, étaient sortis des mains d'un artiste inconnu, lequel avait pétri de ses mains, moyennant une misérable somme, une argile docile pour en façonner ces gracieuses statuettes dont le fabricant avait su tirer grand parti; et tandis que le nom du sculpteur n'est jamais prononcé nulle part, tandis que nul honneur ne lui revient des créations dues à son talent ou à son génie, le fabricant, au profit duquel il a aliéné pour quelques cents francs la propriété de son œuvre, devient un homme célèbre; son nom est bientôt écrit en lettres d'or parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité; des colonnes entières de pompeux éloges, soldées la plupart du temps à tant la ligne, remplissent le monde de sa réputation, et le jury des récompenses nationales, qui connaît aussi bien que nous le dessous des cartes, s'empresse d'accorder à l'exposant la croix de la Légion d'Honneur ou tout autre grande récompense.

Et le fabricant de bronze n'a pas seulement son sculpteur, dont il s'approprie le talent au bénéfice de son exploitation, il a aussi son fondeur. Celui-là est dans l'acception du mot le véritable fabricant de bronze; car il prend l'argile ou le plâtre des mains de l'artiste, et après l'avoir divisé en un certain nombre de fragments, il le moule dans du sable et coule l'objet en bronze. Vient ensuite le ciseleur, autre artiste dans son genre, qui souvent corrige, au point de vue de l'exploitation commerciale, l'œuvre sortie des mains du sculpteur, et qui, dans tous les cas, doit effacer les défauts laissés par le fondeur pendant le moulage ou le coulage.

Est-ce tout ? Pas encore. Le fabricant de bronze a de plus son monteur, qui a pour mission de prendre tous les fragments faits par le fondeur, de les ajuster et de transformer ces parcelles informes en un tout complet, léger et gracieux. Puis il a son doreur, son bronzeur, son marbrier, son horloger, etc., etc., qui tous viennent au besoin ajouter le secours de leur art au produit du travail de ceux qui les ont précédés; si bien qu'il est tel fabricant de bronze qui n'a jamais mis la main à un seul des modèles qu'il exploite. Et de tous ces travailleurs, de l'artiste, du fondeur, du ciseleur, du monteur, etc., est-il jamais dit un mot quelque part? De leur mérite fait-on jamais quelque éloge ? A leur talent donne-t-on seulement une légère part de la récompense méritée? Point. Un seul profite du génie de tous les autres parce que lui seul a les écus ; comme s'il pouvait acheter à chacun son mérite et son droit à la récompense! Et les noms des artistes, fondeurs, ciseleurs, monteurs, etc., restent si bien étouffés que le public ignore même l'existence de ces industries.

Faites donc après cela l'éloge des exposants dont vous ne connaissez pas la fabrication?

Il y a ici une importante remarque à faire. Au point de vue de l'art, le fabricant de bronze pris tel que notre société l'a fait, n'est que l'éditeur des œuvres de l'artiste; or, quels sont en littérature les droits d'un éditeur? Ses droits sont de tirer de l'œuvre qu'il exploite tout le bénéfice possible sans en absorber le mérite. L'auteur est toujours l'auteur, et si quelque jour il doit revenir quelque honneur à l'écrivain, l'éditeur n'y prend aucune part, et c'est justice ; il est bien assez que ce dernier s'enrichisse tandis que le pauvre auteur s'en va mourir de misère dans le coin de quelque hôpital.

La loi, dans sa sollicitude pour le capital, a fait à la propriété des conditions diverses et souverainement injustes. Qu'un fabricant de bronze achète un modèle, il lui suffira d'en déposer un exemplaire pour que son droit de propriété devienne inviolable et perpétuel. L'auteur du modèle reste à tout jamais dépouillé et ignoré. Mais qu'un savant fasse une découverte industrielle importante, qu'il invente une machine d'un grand mérite, il lui faudra payer un droit pour conserver la propriété de son œuvre, et encore, malgré ce droit énorme (1,500 fr.) son droit s'éteindra au bout de quelques années, si quelque bon procès ne l'a ruiné avant que l'expiration de son brevet. Qu'un écrivain publie un ouvrage, fruit de pénibles veilles et de longues études, et son droit de propriété, quoique plus long que pour l'inventeur industriel, s'éteint cependant au bout d'une période déterminée par la loi. Ceci soit dit au point de vue du principe actuel de la propriété et pour en montrer toute l'inconséquence, toute l'anarchie.

Nous qui n'aimons pas voir les récompenses échoir aux hommes qui n'ont rien fait pour les obtenir, au détriment de ceux qui les méritent, nous voudrions que tous les objets d'art portassent la signature des artistes qui les ont produits. Au moins, si plus tard l'œuvre était jugée digne d'une distinction, peut-être l'artiste y prendrait-il quelque part. Il resterait au fabricant de bronze les écus. C'est, il nous semble, plus que n'exige la plus stricte justice.

Ce que nous avons dit de la fabrication du bronze peut être appliqué à une foule d'industries ; mais nous nous bornons à un exemple, laissant aux initiés le soin de faire aux exploitations qu'ils connaissent l'application de notre critique.

Ainsi donc, nous serons sobres de détails, la justice nous en fait un devoir.

Avant d'entamer ce que nous avons à dire des machines, jetons un coup d'œil sur les métaux, élément indispensable de toute industrie.

Au dix-huitième siècle, il y eut en France une grande révolution métallurgique; des veines métalliques nombreuses furent ouvertes, du cuivre, du plomb, et de l'argent furent extraits du sol en notable quantité. L'Auvergne, les Cévennes, les montagnes de l'Oisans dans les Alpes, Sainte-Marie-aux-Mines, Giromagny et Plancher-aux-Mines dans les Vosges, Poullaouen et Pont-Péan en Bretagne, furent le théâtre de ces exploitations. Mais les travaux n'ayant pas été dirigés avec toute l'intelligence et la prévision nécessaire, quand la profondeur des puits rendit l'épuisement plus difficile, quand les gîtes devinrent moins riches en metal, ces extractions furent successivement abandonnées; si bien qu'il ne nous reste plus aujourd'hui que celles de Vialas et de Villefort dans la Lozère, de Poullaouen dans la Bretagne, et de Pont-Gibaud dans le Puy-de-Dôme.

La France ne produit maintenant en notable quantité que du fer ; elle ne possède ni or, ni platine, ni mercure; son sol renferme bien quelques minerais de cuivre, de zinc, d'argent et de plomb, mais les quantités de métal qu'on en extrait sont complètement insignifiantes. C'est l'Angleterre et la Russie qui nous fournissent la presque totalité du cuivre dont nous avons besoin; nous allons chercher le plomb en Espagne et en Angleterre, le zinc en Silésie et en Belgique, l'étain dont nous n'avons aucun minerai et dont nous consommons cependant 15 ou 20,000 quintaux chaque année, aux Indes et en Angleterre. Nous laisserons donc de côté le plomb de Pont-Gibaud, le zinc de la Vieille-Montagne et le cuivre de la Mouzaïa pour ne nous occuper que de l'industrie des fers.

Les anciens appelaient l'or le roi des métaux; c'est au fer qu'ils auraient dû donner ce nom. Le fer est, en effet, le grand élément de la puissance industrielle. Le fer et la houille, voilà ce qui constitue la fortune d'un pays; ce sont ces deux substances qui ont fait l'Angleterre riche et puissante; ce sont elles qui soutiennent la Belgique au milieu des éléments de dissolution qui l'environnent.

L'importance du fer justifie les progrès qui ont été faits dans sa préparation. L'exposition de 1844 permit de constater les nombreuses améliorations que déjà on y avait apportées ; le coke et même la houille s'étaient substitués au bois dans toutes les contrées où ce combustible n'était pas d'un prix trop élevé; l'emploi de l'air chaud s'était répandu dans le quart au moins des hauts fourneaux de France; les gaz carburés qui s'échappent des gueulards avaient été appliqués à l'affinage de la fonte; et les anciens marteaux, avec lesquels nos pères *cinglaient la loupe*, avaient été généralement remplacés dans l'affinage par des équipages de cylindres cannelés, roulant les uns sur les autres et pétrissant le fer, pour lui donner les formes les plus variées.

CHARLES MARTIN.

(*La fin du second article à demain.*)

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 11 septembre.

Avant la Bourse. — La rente était très offerte, la coulisse semble disposée à se mettre franchement à la baisse; on faisait 88 30 et plus tard 88 45.

Bourse, une heure. — La rente 5 0|0 n'a ouvert qu'à 88 25, c'est à dire à 50 c. plus bas que la cote d'hier, et comme ce cours a paru très bas il a décidé beaucoup de petits spéculateurs à racheter, ce qui a fait remonter à 88 60, mais à partir de deux heures moins un quart on a commencé de nouveau à fléchir peu à peu de 88 60 à 88 40. On est resté longtemps à ce prix.

On regardait les nouvelles de Rome comme plus embrouillées que jamais.

On annonçait que M. de Falloux conservait son portefeuille jusqu'à la réunion de l'Assemblée.

On n'escomptait aujourd'hui que 5,000 fr. de 5 0|0 et l'absence des escomptes encourageait les baissiers à vendre de la rente à découvert.

Deux heures. — La baisse a continué, le 5 0|0 est tombé à 88 30. Le 3 0|0 qui s'était maintenu longtemps de 55 90 à 55 80, a fléchi à 55 65.

Trois heures. — La rente est tombée pour la cloche à 88 25 sans pouvoir se relever. Les primes pour demain étaient très offertes, ce qui indique que la coulisse est toujours à la baisse.

La rente 3 0|0 s'est tenue longtemps de 55 90 à 55 80. On a fléchi à 55 50 et l'on reste à 55 60.

La Banque de France a fléchi de 10 à 2,360, les anciennes obligations de la Ville ont fait 1,255, les nouvelles obligations ont varié de 1,180 à 1,182 50, les obligations de la Seine ont fléchi de 3 75 à 1,086 25, les Quatre canaux de 3 75 à 1,091 25, les jouissances des Quatre canaux de 2 50 à 77 50, celles de Bourgogne de 2 50 à 57 50.

Les actions du Nord ont fléchi de 2 50 à 440, Nantes de 1 25 à 305 75, Orléans de 1 25 à 770, Versailles (rive droite) de 2 50 à 210, Marseille de 1 25 à 223 75.

L'emprunt romain a fléchi de 1 à 77 1|2, l'emprunt belge de 1840 de 1|4 à 96 3|4, la Banque belge à monté de 5 à 690, le nouvel emprunt du Piémont de 32 50 à 892 50, la dette intérieure d'Espagne a fait 27 1|4, le 3 0|0 espagnol 34 1|2, l'actif 21 3|4, le passif 3 1|2.

Après la Bourse, à 4 heures, 5 0|0 88 35 demandé.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	88 25	88 50	88 20	88 25	88 60
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	80 »
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	72 »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	55 60	55 90	55 50	55 55	56 »
Action de la Banque.	2365 »	2365 »	2360 »	2360 »	2370 »
Obligations de la Ville	1087 50	1087 50	1085 »	1086 25	1090 »
4 canaux avec prime.	1091 25	» »	» »	1091 25	1095 »
4 can., Act. de jouis...	77 50	» »	» »	77 50	80 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	940 »
Bourgogne, Act. de j.	57 50	» »	» »	57 50	60 »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	»	» »	132 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2800 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	» »
Emprunt romain.........	77 1|2	Belgique, Empr. 1842.	96 3|4
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	21 3|4	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	3 »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive.............	3 1|2	Empr. portugais 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	34 1|2	Emprunt du Piémont..	892 50
D° Dette intérieure.......	27 1|4	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédent
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	430 »
	Versaille, R. D.	210 »	210 »	212 50
	Versailles, R. G.	170 »	170 »	170 »
	Paris à Orléans,	772 50	770 »	771 25
	Paris à Rouen,	535 »	535 »	540 »
	Rouen au Havre,	» »	» »	267 50
	Avignon à Marseille,	225 »	223 75	225 »
	Strasbourg à Bâle,	105 »	105 »	105 »
	Du Centre,	317 50	315 »	317 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	406 25	406 25	408 75
	Du Nord,	440 »	440 »	442 50
	Paris à Strasbourg,	356 25	356 25	357 50

MÉDAILLE POPULAIRE, représentant d'un côté le général BEM, de l'autre le général DEMBINSKI, se trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* au prix de 10 cent.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20